

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : TYAWALT 364,28 MG/G GRANULES POUR ADMINISTRATION DANS L'EAU DE BOISSON DES PORCS, DES POULETS ET DES DINDES, Granulés

Titulaire : HCS

Composition : Tiamuline (sous forme d'hydrogénofumarate) 450 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/8453675 4/2017

Date de décision : 20/02/2018